



Recettes fiscales de la Confédération jusqu'à fin septembre 2015

(en mio CHF)

Nature des recettes	2014			2015	
	Budget	Compte	Compte	Budget	Compte
	Total	3e trimestre	Total	Total	3e trimestre
Recettes fiscales	62'270	51'090	60'197	63'755	54'427
Impôts	57'690	47'712	55'710	59'206	50'995
Impôt fédéral direct	20'113	16'399	17'975	20'369	18'131
Impôt anticipé (entrées sous déduction des remboursements)	4'837	6'925	5'631	5'314	8'729
Droits de timbre	2'300	1'679	2'148	2'425	1'785
Taxe sur la valeur ajoutée	22'960	17'198	22'614	23'770	17'047
Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	2'975	2'241	2'971	3'015	2'125
Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	1'985	1'503	1'983	2'010	1'420
Impôt sur les huiles minérales grevant les combustibles et autres	20	12	17	20	14
Impôt sur le tabac	2'387	1'670	2'257	2'170	1'660
Impôt sur la bière	113	84	113	113	84
Taxes routières	2'273	1'709	2'212	2'290	1'715
Redevance, trafic des poids lourds	1'500	1'105	1'493	1'530	1'074
Redevance, routes nationales	363	339	364	370	349
Impôt sur les automobiles	410	266	354	390	291
Droits de douane	990	811	1'068	950	788
Impôt sur les maisons de jeu	350	218	285	300	209
Taxes d'incitation	964	638	919	1'006	719
Autres recettes fiscales	3	2	3	3	2

¹⁾ Revenus avec incidences financières.

Explications concernant le décompte des recettes fiscales

Impôt fédéral direct

Son échéance est généralement fixée au 1^{er} mars (avec un délai de paiement de 30 jours). Les cantons sont tenus de verser la quote-part de la Confédération aux montants qu'ils ont encaissés au cours d'un mois jusqu'au terme du mois suivant. Le rendement est particulièrement élevé au 2^e trimestre.

Impôt anticipé

- **Recettes:** L'impôt anticipé prélevé sur les intérêts des avoirs des clients des banques suisses (dépôts à vue et à terme ainsi que dépôts d'épargne) et des bons ou obligations de caisse est déclaré trimestriellement, alors que celui qui frappe les autres revenus de capitaux (en particulier les intérêts servis sur les obligations et les dividendes), les gains de loteries et les prestations d'assurance fait l'objet d'un décompte mensuel.
- **Remboursements:** Les prétentions au remboursement font l'objet en principe d'un décompte mensuel. Les acomptes de remboursements aux personnes morales (basés sur la somme approximative due) sont effectués pour l'essentiel en mars, juin et septembre, de sorte que le produit de l'impôt anticipé enregistré durant ces mois est négatif.

Droits de timbre

Les droits de négociation et les droits sur les quittances de primes d'assurance sont à acquitter trimestriellement. Le droit d'émission est décompté mensuellement ou trimestriellement en fonction des opérations.

TVA

Pour la TVA, le décompte se fait en règle générale par trimestre. Les assujettis, qui appliquent la méthode de décompte simplifié des taux de la dette fiscale nette, peuvent établir des décomptes semestriels. Un décompte mensuel peut être effectué pour les assujettis qui présentent des soldes positifs importants d'impôt préalable. L'impôt sur les importations est prélevé au fur et à mesure. Cependant, dans la majorité des cas, un délai de paiement de 60 jours est accordé.

Impôt sur le tabac

Décompte mensuel.

Redevance sur le trafic des poids lourds

Perception au fur et à mesure et décompte mensuel par les bureaux de douane.

Redevance pour l'utilisation des routes nationales

- **A l'intérieur du pays:** Les cantons livrent leurs recettes mensuellement pour la fin du mois suivant.

- **A la frontière:** Perception au fur et à mesure et décompte mensuel par les bureaux de douane.
- **A l'étranger:** Les organismes chargés de la vente de vignettes à l'étranger livrent leurs recettes mensuellement, au plus tard le 10 du deuxième mois qui suit celui du décompte.

Droits de douane

Perçus au fur et à mesure et décomptés chaque mois.

Taxes agricoles

Le décompte des taxes agricoles se fait une fois par année, en même temps que celui du compte laitier.

Taxes d'incitation, protection de l'environnement

Perçues au fur et à mesure et décomptées chaque mois ou annuellement.